

La saga du Forfait Lib' continue !



Nous avons attendu longtemps le passage à Forfait Lib'. La déception est au rendez-vous, la bascule vers SFR ne s'est pas faite aisément, la couverture du réseau est insuffisante et d'autres soucis apparaissent :

1 – Nos données personnelles ne sont pas confidentielles :

CGI nous impose l'installation de l'outil MDM sur notre Smartphone afin d'accéder au réseau CGI ... mais attention !

MDM permet à CGI de tracer toutes les actions et les données sur notre Smartphone.

On peut lire en page 4 du document « Guide Utilisateurs Enregistrement dans le MDM V1.1 » :

"L'administrateur peut recueillir des informations personnelles, ajouter ou supprimer des comptes et des restrictions, dresser la liste de vos appels, les gérer et les effacer à distance. »

Certes, à partir du moment où CGI permet au salarié d'accéder au réseau de l'entreprise, elle veut éviter toute faille de sécurité qui pourrait mettre en péril les données de l'entreprise.



" Ce sera 38,75€... et vous voudrez bien me laisser votre code postal, votre numéro de téléphone et un tout petit échantillon de votre sang.... "

Mais en installant MDM, **vous renoncez à la confidentialité de votre vie privée :**

- o CGI aura accès à vos données personnelles : messagerie personnelle, compte Facebook, Twitter, photos et vidéos, comptes bancaires, cookies et historique de navigation...
- o CGI pourra interdire ou supprimer des applications qu'elle juge incompatibles avec sa politique de sécurité.

C'est compréhensible sur un matériel qui appartient à l'entreprise. **Cela devient une intrusion dans notre vie privée quand l'employeur s'immisce dans un outil qui nous appartient.**

A ce jour, CGI annonce qu'un millier de salariés n'ont pas finalisé leur installation et il est probable que la perspective de donner l'accès à leur Smartphone les fasse reculer.

CGI n'accepte pas le refus d'installation de l'outil MDM sur notre Smartphone : refuser l'outil MDM entraîne la sortie de Forfait Lib'.

En conclusion, il n'est pas possible de refuser MDM tout en restant dans « Forfait Lib' ». Il faut choisir entre un forfait SFR négocié par CGI, ou le droit à la confidentialité de notre vie privée.

Maintenant, il est toujours possible de sortir de Forfait Lib', désinstaller MDM, souscrire un abonnement « grand public ». Il revient à chacun de gérer la portabilité de son numéro auprès de SFR.



2 – Les « forfait voix » et les clés 3G ont été oubliés !

Lors du CCE du 25 novembre, vos élus ont appris avec stupéfaction que **TOUS les mobiles Orange étaient résiliés le 30 novembre 2014 : les forfaits Data, les forfaits Voix et les clés 3G.**

Seuls les salariés qui avaient souscrit le contrat « One Mobile » étaient informés individuellement de la bascule sur « Forfait Lib' ». Or, les salariés équipés d'un « forfait voix » n'ont pas été informés de la fin de leur abonnement, ni de la possibilité de basculer sur « Forfait Lib' ».

La Direction s'est avouée incapable d'indiquer le nombre de salariés concernés. Elle ne sait pas dire combien de clés 3G sont en circulation, ni quels salariés sont possesseurs d'un téléphone Nokia... Elle reçoit une facture d'Orange tous les mois mais ne peut pas identifier les utilisateurs.

La Direction estime qu'environ 200 personnes sont concernées...

- Ils se sont retrouvés sans outil de travail le 1^{er} décembre,
- Ils ont perdu leur portabilité,
- Ils peuvent prendre un nouveau « forfait voix » et le paieront de leur propre poche puisque ce type d'abonnement n'existe pas dans « Forfait Lib' ».

La Direction considère que les « forfait voix », hors des situations d'astreinte et de télétravail, sont une absurdité qui doit cesser.

Vos élus CFE-CGC considèrent que l'absurdité consiste à ne pas tenir compte de salariés qui bénéficient depuis plusieurs années d'un outil de travail indispensable et qui en sont privés du jour au lendemain.

3 – La Mobile Policy n'est pas mise à jour :

Vos élus ont relevé des erreurs dans les annexes de la Mobile Policy et, lors du CCE du 25 novembre, la Direction a annoncé que les mises à jour n'avaient pas avancé.

La liste de ces erreurs est en annexe du PV du CCE du 21 octobre (à consulter sur My Site / Relations Sociales).

La direction n'a pas transmis le document au Directeur de Projet qui suit le déploiement de « Forfait Lib' » !

Une telle négligence serait impardonnable chez un client, mais CGI balaie toutes les objections du revers de la main en affirmant que tout rentrera dans l'ordre rapidement. A suivre...

Rien ne vous oblige à utiliser votre téléphone personnel pour vos communications professionnelles.

